



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION – MEMBERSHIP APPLICATION FORM

Nom et prénom (figurant sur le passeport – en majuscules) / **Name and first name** (as shown on the passport – in block letters):

Date de naissance / Date of birth: **Nationalité / Nationality:**

Adresse privée (obligatoire) / Home address (compulsory):

Code: **Ville/City:**

Tél / Phone: **E-mail:**

Langue maternelle / Mother tongue: **2^e langue / 2nd language:**

Institution et service actuels* / Current Institution and department*:

Tél / Phone: **E-mail:**

Statut actuel / Current status (cochez une case) / (tick as appropriate): **Actif / Active** **Retraité / Retired**

Les membres suivants de ma famille** souhaitent aussi adhérer / The following members of my family** also apply for membership (au besoin, continuez sur une autre feuille / use another sheet if necessary):

épou(x)se / spouse enfant(s) / child(ren) (indiquez la date de naissance / specify date of birth)

Nom / Name: Prénom / First name:

Nom / Name: Prénom / First name:

J'ai pris connaissance des Conditions générales figurant au verso / I have noted the Terms and Conditions overleaf.

J'ai viré le montant de 10 € sur le compte du Carrefour européen asbl / I have paid the membership fee of €10 into the account of Carrefour européen asbl.

J'ai découvert le Carrefour européen grâce à « Ici et ailleurs » – MyIntracomm – InfoDay – site Internet de l'association – Facebook – autre (précisez)

I came across Carrefour européen through 'Here & There' – MyIntracomm – InfoDay – website of the association – Facebook – others (specify)

Date:

Signature:

En cas de parrainage*** / In case of sponsorship***:

Nom et signature du parrain / Sponsor's name and signature

.....

NOTES
* Seuls les fonctionnaires ou autres agents actifs ou retraités d'une organisation européenne (dans son acception la plus large) ou internationale (ayant leur siège ou une représentation en Belgique) et leur famille peuvent adhérer / Membership is limited to past and present officials or other servants of a European organisation (in its broadest sense) or of an international organisation (with headquarters or representation in Belgium) and their families.

** Les enfants à charge sont dispensés de cotisation / Dependent children are exempt from subscription.

*** Voir les règles de parrainage au verso / See the sponsoring rules overleaf

FORMULAIRE À RENVOYER À / FORM TO BE RETURNED TO:
Sylvie WIEST c/o Commission européenne, GE 12 - 5/38, B -1049 Bruxelles
E-mail : sylvie.wiest@ec.europa.eu

Si vous n'avez pas reçu votre premier numéro de « Ici et ailleurs » dans le mois suivant votre adhésion, veuillez contacter le Comité.
If you have not received your first issue of 'Here & There' a month after joining the association, please contact the Committee.



Association Sans But Lucratif

Conditions générales du Carrefour européen asbl

1. Le Carrefour européen asbl – ci-après dénommé « Association » – n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenu responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'Association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'Association ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'Association n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité par l'Association, la responsabilité de celle-ci se limite au remboursement intégral, au participant inscrit, des sommes déjà versées au jour de l'annulation au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin d'inscription implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre de ses activités, l'Association se limite à collecter et centraliser les demandes de participation et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'Association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CEE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi belge du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. En cas de republication d'une activité, c'est la dernière date de clôture publiée qui sera prise en considération. Un désistement à partir de 7 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière approuvée à cet effet par le responsable de l'activité ou par un membre du comité.

**Seul le texte français fait foi en cas de contestation.
Only the French text is legally binding.**

The English text can be consulted on our website <http://www.carrefoureuropeen.org>.

Règles de parrainage

1. Cette action vise à encourager l'adhésion de **collègues en activité** au Carrefour européen.
2. L'action est réservée aux membres du Carrefour européen en règle de cotisation.
3. Un bon d'une valeur de 15 euros déductible de toute activité proposée par le Carrefour européen sera remis au membre pour tout parrainage d'un fonctionnaire ou d'un agent en activité remplissant les conditions d'adhésion.
4. Le nombre de filleuls parrainés durant l'action n'est pas limité.
5. Le bon sera attribué au parrain dès le versement de la cotisation annuelle par le filleul et la réception du présent formulaire signé par le filleul et son parrain.